

Henry Paté et l'engagement de l'État dans le champ de l'éducation physique et des sports (1918-1930)

Jacques Defrance

Sociologue, spécialiste de sociologie du sport
et de la culture

Jacques Defrance a travaillé en sociologie de la santé et sur des conflits en matière d'environnement. Professeur à l'université de Paris X Nanterre, il est directeur du laboratoire « Sport et Culture » (équipe d'accueil 2931).



Collection musée national du Sport/
L'Annuaire des sports, 1922

Organiser la représentation des « sportifs »

Durant le premier tiers du XX^e siècle, les « sportifs » deviennent plus nombreux et la question de leur représentation dans l'espace public en vient à se poser. Pour organiser des compétitions, pour fédérer des groupements et stabiliser des organisations nationales susceptibles de garantir l'existence de règles de jeu standardisées, pour obtenir des municipalités et de l'État une reconnaissance et des aides matérielles, et pour d'autres tâches, les milieux du sport ont besoin de délégués, de personnes mandatées pour les représenter et pour parler en leur nom.

La notoriété de Pierre de Coubertin, comme fondateur des jeux Olympiques et de diverses organisations aux environs de 1890-1910, peut faire croire que la question de la représentation des « sportifs » est résolue très tôt. Il n'en est rien. Le mouvement olympique ne fournit pas le schéma structurant l'organisation du champ sportif français. De plus, Pierre de Coubertin s'exile en Suisse en 1916. Les questions de la désignation de porte-parole pour les sportifs, et de la mise en place de dispositifs politiques aptes à entendre leurs demandes, restent entières vers 1910-1920.



La création d'une relation entre le sport et l'État peut se comprendre en tenant compte du lent processus d'émergence du champ sportif comme force sociale autonome et des transformations de l'État, qui glisse lentement vers une forme d'État-providence au XX^e siècle. Comme dans d'autres domaines pratiques de la vie sociale, on observe un double phénomène à l'origine d'une politique publique :

- d'un côté, les forces créant une activité nouvelle, comme le sport, s'organisent pour désigner des représentants de niveau national en mesure de parler avec l'État ;
- de l'autre, le milieu politique s'active pour concevoir et justifier la création d'un organe spécialisé qui traitera de l'activité nouvelle en fonction d'objectifs compatibles avec une politique publique.

Ainsi, les années 1920 voient l'apparition d'une position nouvelle dans l'administration publique, celle de haut-commissaire à l'Éducation physique et aux Sports (plus tard sous-secrétaire d'État), et, parallèlement, l'installation presque permanente de commissions officielles rassemblant les personnes qualifiées pour parler au nom de l'éducation physique et des sports. La prise en compte des deux éléments d'organisation, existant l'un par l'autre, est nécessaire : sinon, on isole à tort la fonction du haut-commissaire et le rôle de son premier occupant.

La création d'un service dans l'administration d'État vise à conduire une politique et à gérer des questions « sportives » relevant des compétences de l'État. De son côté, l'établissement d'une commission a pour fonction de réunir des personnes choisies ès qualités pour leur engagement en matière d'éducation physique et de sport, afin d'informer les fonctionnaires des besoins et des attentes des milieux « sportifs » et d'orienter judicieusement l'action de l'État. L'un relève de la fonction publique, l'autre des dispositifs de concertation qui se mettent en place avec la démocratie politique au tournant du XX^e siècle.

Administrer la nouveauté

Les administrations nouvelles naissent au prix d'une sorte de « bourgeonnement ». Pour remplir une fonction inédite, un bureau est créé dans un ministère existant : ainsi le ministère

de l'Intérieur abrite le bureau des associations au XIX^e siècle. Si la tâche s'élargit, le bureau est transformé en service et, au-delà, en direction au sein de l'ancien ministère. Cet organe devenant trop gros pour demeurer dans un cadre qui n'est pas fait pour lui, ou la fonction étant progressivement perçue comme hétérogène par rapport au cadre existant, le projet de l'autonomiser est discuté. Parfois, des embryons de services s'occupant de la même fonction apparaissent dans plusieurs ministères préexistants : par exemple, un bureau de l'éducation physique au sein de la Guerre et un autre au ministère de l'Instruction publique. Les administrations sont alors scindées pour donner un nouvel organe, et les services s'occupant de la même question sont regroupés sous forme d'un commissariat, d'un sous-secrétariat d'État ou de toute autre variante. Plus tard, un ministère spécifique peut être créé.

Certains ministères que nous connaissons aujourd'hui, comme la Santé, la Culture ou l'Environnement, ont été découpés ainsi au cours du XX^e siècle. L'Éducation physique et les Sports vont suivre ce chemin entre 1918 et 1945, pour devenir « la Jeunesse et les Sports ». Henry Paté sera le premier occupant du poste de sous-secrétaire d'État à l'Éducation physique dans les années 1920.

Henry Paté (1878-1942) : une trajectoire politique et « sportive »

La vie d'Henry Paté n'est détaillée que dans le *Dictionnaire biographique des parlementaires* (Jolly, 1960-1977). Il reste un personnage relativement obscur. La recherche s'est orientée vers les archives.

Fils d'un professeur agrégé de lycée de province, Henry Paté fait des études au lycée de Coutances, puis à Caen et à l'école Monge (lycée Carnot) à Paris. Après deux baccalauréats, il échoue à Saint-Cyr. Incorporé dans un régiment d'artillerie (1899), il entre à l'école de Versailles, en sort officier, enseigne aux élèves officiers les lettres, l'histoire et l'équitation. Il pratique avec succès les concours hippiques. Il devient officier d'ordonnance du général Gallieni.

Les milieux qu'il fréquente lui reconnaissent un physique agréable, un sens aigu de la mise en valeur de soi (certains le trouvent même « mondain », superficiel). Il pratique les arts d'agrément



goûtés dans la bonne compagnie. Il devient membre de l'Automobile Club, du Saint Hubert et du Cercle militaire, des clubs très huppés à l'époque. Dans le champ des activités physiques et des sports au début du siècle, il est situé du côté du pôle des sports traditionnels et mondains (chasse, équitation, escrime) ; et, dans sa pratique, Paté fait le lien entre préparation militaire (proche de la gymnastique) et sport, tout en ayant une activité physique diversifiée.

En 1909, il démissionne de l'armée. Il s'intéresse aux questions économiques et s'oriente vers le journalisme en collaborant au *Petit Journal*, à *L'Œuvre*, etc. Il justifie sa demande de « *congé de trois ans sans solde pour affaires personnelles. Je vais me livrer à l'industrie automobile dans une maison où j'ai des intérêts* » (archives SHAT). Sans fortune personnelle, il épouse en 1910 Mlle Yvonne Foucault, qui lui apporte une dot de trois cent mille francs. Il habite 106, boulevard Haussmann (VIII^e arr.), puis avenue Henri-Martin (XVI^e arr.), un des lieux les plus *sélects* de Paris.

Il entre dans la politique, et il est élu en 1910 député d'un quartier assez « populaire » de Paris (XI^e arr.) sous l'étiquette Alliance démocratique (républicain-socialiste), contre Jean Allemane, député sortant et *leader* du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire. À l'Assemblée, Paté sera bien peu républicain-socialiste et siègera avec le centre droit¹. Il est réélu jusqu'en 1936 et accède à la vice-présidence de la Chambre des députés. Il déploie une grande activité politique dans la commission de l'armée, et dans celle du commerce et de l'industrie. Il aide le président du Conseil Louis Barthou à faire voter en 1913 la loi qui allonge le service militaire de deux à trois ans². La guerre de 1914-1918 le ramène dans l'armée comme officier d'état-major (lieutenant, capitaine) où il obtient la Légion d'honneur. Il fait voter des textes en faveur des mobilisés, et il est rapporteur d'un projet de loi fixant certaines clauses du traité de Versailles.

1. Selon un article anonyme du journal anarchiste *Le Libertaire*, 25 avril 1924.

2. Louis Barthou, avocat, député, ministre, président du Conseil, homme politique de premier plan, est représentatif du courant républicain radical du début du siècle, luttant à la fois contre sa gauche socialiste et sa droite nationaliste et cléricale. La loi de trois ans est votée au moment où l'Allemagne mobilise des troupes de plus en plus nombreuses : elle divise les forces de centre gauche et de gauche.

Une politique de l'éducation physique et des sports issue de la guerre de 1914-1918. Première phase d'action : 1917-1924

Henry Paté est en pleine ascension politique, à la fin du premier conflit mondial, quand il lance des initiatives et reçoit des fonctions officielles dans le domaine de l'éducation physique et sportive et de la préparation militaire.

Politiquement, Henry Paté occupe une position très à droite dès 1918. Il semble nouer des contacts avec de nombreux syndicats de patrons et d'indépendants lors de ses campagnes électorales. Pour obtenir des voix, il s'appuie principalement sur les commerçants et industriels de son quartier, et sur les associations d'anciens combattants. Son argumentation est nettement anti-socialiste durant la campagne de 1924, qui met en lice le Bloc des gauches contre la droite de Poincaré. Dans son groupe politique figurent Philippe Barrès, qui poursuit la politique de son père Maurice, et Pierre Taittinger, l'animateur d'une ligue d'extrême droite, les Jeunesses patriotes. Il est alors anti-allemand et anti-mussolinien. À une réunion tenue le 9 mai 1924, il se déclare « *hostile à l'éducation sportive de la jeunesse si on la base sur le système haineux de la jeunesse allemande* ».

Réseaux d'alliances et relations de concurrence

Les travaux des historiens actuels commencent à mettre au jour les réseaux de relations tissés entre promoteurs des sports et hommes politiques autour de la Première Guerre mondiale. Certains documents permettent d'attester que des contacts ont eu lieu et que des personnes ont travaillé ensemble au sein d'une commission ou se sont rencontrées lors d'un congrès. La tâche pour l'historien est d'autant plus vaste lorsque le personnage étudié est un homme riche en relations, un mondain immergé dans la vie parisienne et les combinaisons politiques multiples de l'entre-deux-guerres, comme l'est Henry Paté.

Mais la difficulté principale ne tient pas à la multiplicité des liens. Elle relève de l'analyse qualitative de ces relations et de la question de savoir quelles sont les rencontres décisives pour les affaires que nous étudions. Tous les personnages présents dans les regroupements



identifiés n'ont pas le même poids dans l'institutionnalisation des politiques de l'Éducation physique et des Sports : certains individus font connaissance lors de la tenue de réunions officielles et partagent des vues à la suite de ce premier contact ; enfin, des protagonistes, parfois très proches en termes de position institutionnelle, sont en rivalité lors des rassemblements tenus pour traiter des problèmes du sport. À partir de ces considérations, on peut par exemple focaliser l'analyse des regroupements traitant d'éducation physique et de sport à la fin de la guerre de 1914-1918 en prenant les relations d'Henry Paté avec Édouard Herriot d'une part, avec Gaston Vidal de l'autre.

Henry Paté enclenche une mobilisation en faveur de la « défense de la race » et de sa régénération par l'éducation physique dans une commission (parlementaire) chargée d'étudier la réorganisation de l'éducation physique en janvier-avril 1917. Ayant échoué, il crée un « Comité national de l'éducation physique (et sportive), de l'hygiène sociale et pour la régénération de la race » en 1918. Ce groupement est le produit d'une initiative privée, et il rassemble des bonnes volontés au-delà des milieux parlementaires : on y trouve une partie des réseaux du sport (Frantz Reichel, le comte Clary) et ceux de l'éducation physique et de la préparation militaire (le général Mordacq, Henry Paté).

Il s'agit d'un comité d'initiative, d'un groupement de personnalités qui se mobilisent pour alerter l'opinion sur la question de la « race » et sur l'urgence d'en améliorer la situation physique et sanitaire. Pour mener sa propagande, très marquée par les thèmes eugénistes, ce noyau militant organise des manifestations publiques : un projet, non réalisé à cause de l'épidémie de « grippe espagnole » en 1918, de faire défiler la fine fleur de la « race » dans les rues de Paris, c'est-à-dire les jeunes du contingent ; un congrès interallié d'Hygiène sociale pour les régions dévastées en avril 1919 à Paris ; des propositions de loi au Parlement sur ses thèmes de prédilection. Il obtient le lancement d'un emprunt « pour la libération du territoire » (en 1918). La création du Comité a fait croire qu'on allait « vers un ministère des Sports³ » : en réalité, il

3. *L'Auto*, 23 juin 1918.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1914

COMITÉ LÉGISLATIF
d'Union Républicaine Démocratique et Sociale

XI^E ARRONDISSEMENT

1^{re} Circonscription — *Folie-Méricourt*

Candidature Henry PATÉ

DÉPUTÉ SORTANT

Rapporteur de la Loi de trois ans

Membre du Conseil supérieur des Sociétés de Secours mutuels

Secrétaire de la Commission du Commerce et de l'Industrie

SEUL CANDIDAT DÉSIGNÉ PAR LE PARTI RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

(Alliance Républicaine Démocratique — Président : A. CARNOT)

PROGRAMME

ARTICLE PREMIER

- § 1. — La Patrie et la République intangibles et placées au-dessus de toute discussion. — La France grande, digne, forte et pacifique, mais respectée.
Loi de trois ans maintenue et appliquée dans son intégralité.
Réorganisation générale de l'armée.
- § 2. — Opposition ardente à la Démagogie et aux utopies communistes ou collectivistes.
- § 3. — Poursuite des Réformes et des Réalisations positives et sincères.
- § 4. — Dévouement à la cause de tous ceux qui travaillent et qui peinent.
- § 5. — Respect absolu de la liberté de conscience pour tous les citoyens. — Opposition à toutes les intolérances d'où qu'elles viennent.
- § 6. — L'École laïque respectée. — La neutralité scolaire observée afin de ne pas froisser les sentiments de la famille.
- § 7. — Révision de la Constitution dans un sens plus démocratique.
- § 8. — Réforme électorale : Représentation proportionnelle et scrutin de liste.
- § 9. — Suppression pour les Députés et les Sénateurs du vote par procuration. — Diminution du nombre des Députés et des Sénateurs.
- § 10. — Opposition complète à tous les Monopoles.

ARTICLE II

- § 1. — Décentralisation administrative. — Réduction du nombre des fonctionnaires par voie d'extinction. — Suppression des Trésoreries générales, des Sous-Prefectures et des sinécures. — Diminution des gros traitements, augmentation des petits.
- § 2. — Suppression du favoritisme dans les Administrations et les attributions d'emploi. — Dévouement absolu des fonctionnaires aux institutions Républicaines et aux intérêts généraux du pays.

ARTICLE III

- § 1. — L'armée nationale placée au-dessus de toute idée et de toute action politiques, ayant pour seule mission la défense de la Patrie et de nos Institutions Républicaines.
- § 2. — Répression des menées antimilitaristes et des appels à la désertion.
- § 3. — Réforme des Conseils de guerre et du Code de justice militaire.
- § 4. — Maintien et mise en valeur mieux raisonnée et plus large de notre domaine colonial.
- § 5. — Extension de nos relations commerciales extérieures.

Le « rapporteur de la Loi de trois ans » — loi votée en 1913 qui a allongé la durée du service militaire, et à laquelle il est fait référence dès l'article premier du programme du candidat Paté — sera réélu en 1914, puis dans toutes les législatures jusqu'au Front populaire.



sera à l'origine, avec l'appui d'autres forces, de la création d'un ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales en 1920. Dans le Comité organisé en deux branches, une pour l'EPS et une pour l'hygiène sociale, Paté s'occupe surtout d'éducation physique, de sport et de préparation militaire. Il milite pour la création d'un office public et permanent s'occupant d'éducation physique et de sports, mais échoue dans cette voie (Marcel Spivak [1983] montre les péripéties concernant ce projet; voir aussi Simonet, 1998). Il obtient finalement la création d'un commissariat à l'Éducation physique et aux Sports, et le Comité national se dissout en 1921⁴.

Henry Paté, Édouard Herriot et Gaston Vidal

Au congrès interallié d'Hygiène sociale de 1919, qui semble avoir été un moment solennel, Henry Paté rencontre Édouard Herriot, qu'il a côtoyé à l'Assemblée nationale en tant que député, mais aussi les militants de l'éducation physique, le Pr Langlois, le Pr Labbé, le Dr Jean Philippe, le colonel Labrosse, G. Racine, P. Delarbre, Alice Milliat, etc.⁵ Paté et Herriot sont tous deux radicaux, mais l'un est dans le sillage de Louis Barthou et penche à droite, tandis que l'autre mène un courant laïque du radicalisme. Paté remplit des fonctions officielles pour l'Éducation physique de 1920 à 1930, tandis qu'Herriot agit en tant que ministre de l'Instruction publique, puis comme président du Conseil, et décide de la création des instituts régionaux d'éducation physique en 1927. On peut supposer que le ministre a appuyé le commissaire à l'Éducation physique, d'autant que le premier a une conception très hygiéniste de l'activité physique et du sport⁶, ce qui le rapproche du second. De fait, lorsque le ministère de l'Hygiène est créé en 1920, et que le ministre installe une « commission (officielle) chargée de développer le goût et la pratique des sports », elle comprend de nouveau Paté et Herriot⁷.

4. Voir *L'Auto*, 31 octobre 1921.

5. Les « idées » d'Édouard Herriot en matière d'éducation physique peuvent être influencées par de multiples contacts, et pas seulement à travers la coopération dans un cadre strictement lyonnais avec le professeur Latarjet, comme le suggère Élisabeth Lè-Germain, *La Politique sportive de la ville de Lyon au temps d'Édouard Herriot, 1905-1957*, thèse, Université de Lyon I - Claude Bernard, 2001.

6. Ce que montre É. Lè-Germain, *op. cit.*, ch. IV et 3^e partie.

7. Décret du 14 février 1920.

Dans l'après-guerre, les conceptions proprement « sportives », c'est-à-dire favorables aux entraînements et aux compétitions des sports athlétiques, commencent à s'opposer plus vivement aux conceptions hygiénistes fondées sur l'éducation physique. Dans la commission de 1920 apparaît un autre personnage, le député Gaston Vidal.

La rencontre pourrait avoir une autre signification que celle de Paté avec Herriot. En effet, une concurrence s'installe entre les deux hommes. Gaston Vidal (1888-1949) a des ressources valorisables dans le champ politique que ne possède pas Henry Paté. Ancien instituteur, combattant brillant lors de la guerre de 1914-1918, élu député républicain-socialiste en 1919, il est lié aux organisations du sport de compétition, et préside l'USFSA dans ses derniers moments (elle est dissoute en 1920). Il milite pour l'union des gauches après la guerre, avec des idées laïques⁸. Promu sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique dans les gouvernements Briant (1921) puis Poincaré (1922), il fait pression pour que les services de l'éducation physique soient rattachés au ministère de l'Instruction, sous ses ordres, et non au ministère de la Guerre, sous les ordres du haut-commissaire Henry Paté.

Paté et Vidal sont membres des mêmes commissions en 1920 et 1922, mais cela ne signifie pas qu'ils partagent le même point de vue. Dans la commission de 1920, installée par le ministre de l'Hygiène, proche de Paté et issu de son Comité de 1918, Paté préside et il se prépare à gagner une place dans des fonctions officielles en 1921. L'hygiène forme l'horizon des travaux. Dans le comité consultatif de 1922, Vidal, qui est devenu sous-secrétaire d'État, préside et Paté figure comme simple député. Il y est question de sport, et à côté des inamovibles présidents des gymnastes, des tireurs et de la préparation militaire, se trouvent Henri Desgranges, directeur du journal *L'Auto* et organisateur de compétitions professionnelles, le directeur du journal *Sporting*, celui du *Miroir des sports*. C'est non seulement l'entrée en force des partisans du sport, mais celle des entrepreneurs privés de spectacle sportif. Cette variante

8. Voir sa collaboration en tant que correspondant parlementaire au journal *L'Ère nouvelle*, créé en 1919.



« moderne » et « marchande » de l'activité sportive des années 1920, introduite par Vidal, n'est pas ce qui intéresse des hommes comme Paté et Herriot.

Une politique de création de positions officielles

La création en janvier 1920 d'un ministère de l'Hygiène d'une part⁹, et d'autre part d'une position dirigeante pour l'Éducation physique, rend obsolète le Comité fondé en 1918. Notons que le premier titulaire du portefeuille de l'Hygiène, Breton, crée en février 1920 une commission chargée de développer le goût et la pratique des sports et que, de ses réflexions, sortent les décisions de renforcer les fonctions de direction de l'éducation physique, aussi bien du côté du ministère de la Guerre, que du côté de l'Instruction publique.

En 1921, Henry Paté est nommé haut-commissaire (ou commissaire général, selon les documents) au ministère de la Guerre, chargé de l'Éducation physique, des Sports et de la Préparation militaire: c'est une mission temporaire sans traitement qui lui est confiée par Barthou. La fonction a été supprimée en 1922, mais Paté « *continue à jouer un rôle important au ministère* » (selon les Renseignements généraux, 1922), et elle semble rétablie en 1923. En 1924, sous le gouvernement Poincaré, il est au ministère de la Guerre, commissaire général chargé des Établissements de la Guerre, de l'Éducation physique et de la Préparation militaire¹⁰. Parallèlement, au ministère de l'Instruction publique, Gaston Vidal est sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique, chargé de l'Éducation physique. Lorsque le Cartel des gauches accède au pouvoir, Édouard Herriot choisira un autre homme, Paul Bénazet, pour occuper les fonctions tenues par Paté à la Guerre (signe de divergence politique en 1924).

Henry Paté préside de multiples réunions sportives et une infinité de cérémonies officielles. Il est délégué du gouvernement pour diriger la préparation des jeux Olympiques de 1924 à Paris (Braun, 1984): à cette occasion il collabore avec Gaston Vidal. Après les Jeux de 1924, une

9. Ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, créé par décret du 27 janvier 1920.

10. Jusqu'au 29 mars 1924.



Collection musée national du Sport

Emprunt « pour la libération du territoire » lancé en 1918 par le Comité fondé par Henry Paté.

première éclipse se produit dans la carrière d'Henry Paté. Il faudrait montrer comment les questions d'éducation physique et de sport sont alors traitées par d'autres, notamment par le réseau de relations formé autour d'Édouard Herriot. Par ailleurs, les sports fédéraux ont beaucoup de succès et prennent le pas sur l'éducation physique et la préparation militaire.

Seconde phase d'action : 1928-1930

Henry Paté connaît un second moment de succès à la fin des années 1920, alors que la droite de Poincaré renforce ses positions. De 1928 à 1930, il obtient la création d'un sous-secrétariat d'État au sein de l'Instruction publique, uniquement consacré à l'Éducation physique, donc séparé du sous-secrétariat à l'Enseignement technique qu'avait dirigé Gaston Vidal.



Ce dernier est en perte de vitesse, car il n'est pas réélu à la députation en 1924, ni en 1928 (après avoir changé de circonscription).

Il y a ici une étape nouvelle dans le processus de spécialisation des fonctions auprès du ministère de l'Instruction publique. La fonction de Paté est maintenue dans quatre gouvernements dirigés par Poincaré, Briand, Tardieu et Chautemps. Si l'on suit François Monnet, à la fin des années 1920, une génération politique ancienne née dans les années 1860 laisse la place à une nouvelle née à la fin des années 1870 et dans les années 1880¹¹. Paté est coopté tout autant par les anciens, parmi lesquels figurent Poincaré et Briand mais aussi son ami proche Barthou (nés en 1860, 1862, 1862), que par les « jeunes », au nombre desquels il faut compter Tardieu, Chautemps, et Laval son nouvel ami (nés en 1876, 1885, 1883).

Henry Paté entre dans l'orbite de la nouvelle droite des années 1930 qui rompt avec les thèmes nationalistes patriotes des années 1890-1920, et se tourne vers les questions d'économie, d'industrie et de rationalisation de la vie sociale. Avec des hommes comme Tardieu apparaissent des politiques s'inspirant des États-Unis et du modernisme américain. Ces hommes sont fascinés par la prospérité qu'a connue ce pays dans les années 1910 et 1920 et qui en fait désormais la puissance dominante (alors que les pays européens paient le prix de la guerre de 1914-1918). C'est avec le gouvernement Tardieu que l'on voit apparaître les thèmes du « néo-capitalisme » et de la technocratie, c'est-à-dire la volonté d'appliquer un traitement « technique » aux problèmes politiques, tout en se voulant « neutre ».

À la différence des hommes politiques de la fin du XIX^e siècle qui, lorsqu'ils pratiquent des activités physiques, font de la gymnastique, de l'escrime ou chassent, André Tardieu joue au golf. Les journalistes qualifient son style de « sportif » : *« Sportif, il l'est dans son pas toujours pressé, dans la cadence de sa parole autant que dans le rythme de ses récits. Sportif et gai. De bonne humeur même quand il agresse insolemment un adversaire, prêt à l'instant suivant à plaisanter¹²... »*

11. Monnet F., *Refaire la République. André Tardieu : une dérive réactionnaire (1876-1945)*, Fayard, Paris, 1963, p. 73.

12. Junot M., *André Tardieu, le mirobolant*, Denoël, Paris, 1996, p. 152.

Autour de lui, des ministres appartiennent à l'univers des sports compétitifs, comme P. E. Flandin, président de l'Aéro-Club de France et François Piétri, président de la Fédération française d'escrime et membre du CIO. On assiste aux premières poussées de ce qu'on peut appeler une « sportivisation » de l'État (Defrance, 1998-b).

Avec Tardieu apparaît au grand jour une droite antiparlementaire qui a rompu avec les valeurs républicaines des années 1880 et caresse des projets de gouvernement autoritaire (à l'image de celui qui avait été imposé pendant la guerre, sous l'autorité de Clemenceau). Tardieu inaugure aussi une politique de « plans d'outillage national », lesquels consistent à soutenir, grâce aux finances publiques, des secteurs placés en haut de l'agenda politique¹³. Les plans programmés par Tardieu (1929, non voté), Laval, Daladier (1933), et Marquet préfigurent le plan Blum de 1936¹⁴. Le plan de Tardieu s'organise en quatre volets, dont un consacré au « Problème de la Race » et financé à hauteur de 1,45 milliard de francs¹⁵. On peut considérer que ce thème est apporté par Paté, membre du gouvernement Tardieu, qui milite en sa faveur depuis 1918. Sous cet intitulé est rangée une politique d'hygiène publique, avec des moyens pour la lutte contre la tuberculose, pour les hôpitaux, mais aussi pour les terrains de jeux qui intéressent les sportifs (terrains qui forment un des points forts des politiques américaines en faveur des loisirs des classes populaires). Jacques Marseille, historien de l'économie, indique que ces plans ne sont pas inspirés des politiques keynésiennes alors en cours de diffusion parmi le personnel politique anglo-saxon, malgré l'admiration portée à l'égard des États-Unis. Le projet de Tardieu est conçu avant l'impact de la crise de 1929, dans une logique ancienne de grands travaux de l'État, et pour des raisons de stratégie politique momentanée.

En 1929 et 1930, Paté est constamment présent dans l'actualité sportive. En août 1929, il obtient la création d'un ordre de l'Éducation physique et des Sports récompensant les

13. Marseille J., « Les origines inopportunes de la crise de 1929 en France », *Revue économique*, vol. 31, 4 juillet 1980, pp. 648-684.

14. Sally P., « La politique française des grands travaux (1929-1939) fut-elle keynésienne? », *ibid.*, 1980, pp. 706-742.

15. Présentation du Plan d'outillage national dans Monnet, *op. cit.*, ch. V.



Collection musée national du Sport / Photo Christian Weiss

En 1933, le sous-secrétariat d'État à l'Éducation physique dépend du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

personnalités ayant «*puissamment collaboré à l'œuvre de régénérescence de la race française*» : le premier bénéficiaire de la décoration est le maréchal Pétain, en même temps que Pierre de Coubertin et une trentaine d'autres dirigeants sportifs¹⁶. Il détient alors une parcelle du pouvoir de consacrer les autres «*au nom de l'éducation physique et des sports*», un pouvoir gagé sur l'État.

La deuxième éclipse d'Henry Paté et la fin de trajectoire

À l'époque où il s'écarte de l'éducation physique, Paté devient un proche de Pierre Laval. En 1935, il envisage de se présenter sur la même liste que lui aux élections sénatoriales, l'ensemble de la campagne devant être financée par Paté. Élu vice-président de l'Assemblée nationale en 1927, il le sera jusqu'en 1936. Il est question qu'il devienne gouverneur des colonies en 1930 (avec l'appui d'Aristide Briand), mais la rumeur n'a pas de suite. Il entre dans des conseils d'administration de sociétés. Il y retrouve Laval, lui-même homme d'affaires (par

16. *L'Écho des sports*, 3 août 1929.

exemple, Paté et Laval sont tous deux liés à la société Outhemin-Chalandre spécialisée dans l'aviation). Peut-être vers 1927, il se lie avec un banquier, Neuburger, qui va l'entraîner avec d'autres parlementaires dans des affaires frauduleuses¹⁷. Il est publiquement mis en cause et inculpé en 1936. Mais il a dû se faire oublier, car en 1937 il est promu officier de la Légion d'honneur, au titre de l'Éducation et des Sports¹⁸.

Politiquement, Henry Paté a été un indépendant et un opportuniste. Il est le type même du politicien des années 1925-1935 qui combine des alliances politiques, abandonne des coalitions dès qu'elles ne sont plus intéressantes pour en former d'autres. Ses amitiés le font aller de plus en plus à droite, et lui font apporter son soutien aux hommes politiques ébloués par les affaires de corruption qui éclatent entre 1928 et 1932 (notamment l'affaire Stavisky : Paté a témoigné, comme le préfet Chiappe et d'autres membres de l'extrême droite, de la bonne moralité de Dubarry, un des agents de Stavisky). Le 5 février 1934, Paté signe avec trente députés de la Seine une motion de soutien à Chiappe qui appelle à la manifestation du lendemain. On peut suivre *L'Humanité* lorsque, en 1936, elle le qualifie de « réactionnaire », « poulain des Croix-de-Feu¹⁹ ».

Il semble être éloigné de la vie politique par le procès de 1936. On le retrouve en février 1939 faisant une conférence favorable à la politique de Daladier et entreprenant un voyage en Italie fasciste pour rencontrer des personnalités des milieux francophiles et du Vatican. Les Renseignements généraux signalent en octobre 1941 qu'il envisage d'adhérer au Rassemblement national populaire (RNP), le parti fondé par Déat, et d'entrer à son comité directeur. Le RNP a un projet vraiment fasciste (Burrin, 1986). Quand Henry Paté meurt en septembre 1942, la revue *Nouveaux Temps* le présente « comme un partisan convaincu de la nécessité impérieuse de l'entente européenne... [qui] continuait à vouloir un rapprochement des jeunesses française et allemande²⁰ » : sa position vis-à-vis de la politique de la jeunesse

17. On y trouve aussi Audiffret-Pasquier, député, et Alfred Massé, ancien ministre.

18. *J.O.*, 10 juillet 1937 (dossier SHAT).

19. *L'Humanité*, 14 janvier 1936, dossier des Renseignements généraux, archives de la préfecture de police de Paris.

20. *Nouveaux Temps*, 28 septembre 1942.



allemande a donc changé depuis 1924 : en 1942, il emprunte le thème « européen », qui appartient au répertoire politique de la droite collaborationniste.

Les déterminants d'une dérive loin de l'éducation physique

Pourquoi Henry Paté s'est-il éloigné après 1930 et a-t-il délaissé la question de la construction d'un service public (ou d'un ministère) de l'Éducation physique et des Sports? On peut ébaucher des conjectures.

La première suppose de prendre en compte la trajectoire politique de cet homme entré dans la carrière en 1910, et d'imaginer comment il se projette dans l'avenir vingt ans plus tard (en 1930). Élu à la députation en 1910, faisant l'expérience de la guerre en 1914, il accède à une position de haut-commissaire en 1921, à celle de sous-secrétaire d'État en 1928, à la vice-présidence de l'Assemblée nationale en 1927. Il est possible qu'à la faveur des nouveaux liens noués avec des hommes politiques de premier plan comme Tardieu et Laval, il ambitionne d'accéder à des positions plus « éminentes » que celles occupées dans l'éducation physique, même si cette dernière a été valorisée en tant que moyen de sauver la « race » (thème eugéniste). Les informations dont nous disposons semblent indiquer que Paté regardait du côté des colonies : la fonction aurait été plus lucrative que celle de commissaire à l'Éducation physique sans traitement.

La seconde consiste à replacer ses intérêts politiques parmi d'autres, et à imaginer ses implications dans les affaires économiques et les sociétés financières. Dès 1910, il justifie son retrait de l'armée par son engagement financier dans l'industrie automobile. Il mène un train de vie très dispendieux, et se marie trois fois avec des femmes qui apportent de la fortune. En 1931, il est partie prenante, par l'intermédiaire de sa nouvelle épouse, d'une affaire située en Argentine qui peut l'avoir éloigné. Son ami, Pierre Laval, est avocat et conseil d'entreprises²¹. On peut imaginer que les valeurs technocrates et « américaines » qui marquent la droite des

21. Guillemin H., *Nationalistes et nationaux (1870-1940)*, Paris, Gallimard, 1976, p. 196.

années 1930, les désillusions du patriotisme ou du pacifisme, ne peuvent qu'encourager Henry Paté à se consacrer à ses intérêts, plutôt qu'à militer pour le bien public sur des thèmes qui sont en train de se dévaluer (comme je l'ai montré ailleurs, la vision eugéniste de la « race » est scientifiquement et politiquement critiquée après 1930, et à mesure que le champ « sportif » s'autonomise, elle est de moins en moins crédible pour justifier la pratique de l'activité physique²²). Le fait qu'Henry Paté se trouve mêlé à une affaire frauduleuse en 1936 pourrait aller dans le sens de ce scénario²³.

La dernière hypothèse exige qu'on adopte une perspective d'histoire culturelle et qu'on souligne le changement de la culture politique qui s'opère des années 1920 aux années 1930. Les années 1920 portent les espoirs de reconstruction du pays et d'établissement d'un ordre international pacifique. Au tournant des années 1930, la montée du fascisme et le réarmement introduisent des perspectives complètement différentes. Un thème inédit apparaît sous l'influence du fascisme italien : celui de la jeunesse comme force sociale capable de bouleverser un ordre existant sclérosé. Le thème va aider à penser l'ensemble des œuvres extrascolaires qui se développent à la fin des années 1920 et dans les années 1930, et que le régime de Vichy va encourager et structurer par la suite. Il fournit la catégorie qui servira à désigner l'Administration publique compétente en matière d'activités de plein air (« la Jeunesse »), et qui sera accolée à l'Administration des sports en 1945. Or Henry Paté, délaissant la célébration de la « race » et de l'éducation physique, commence à traiter de la jeunesse et de son éducation morale dans des publications de 1933 et 1935 : il effectue en quelque sorte une mise à jour de sa doctrine. Les liens avec l'Italie mussolinienne en 1938, avec des hommes qui occupent des positions de pouvoir pendant l'Occupation – comme Flandin et Laval – le conduisent jusqu'à la droite extrême de Déat.

22. Defrance J., « Les gymnastiques et l'idéologie eugéniste en France pendant la première moitié du XX^e siècle », à paraître dans *Stadion*, 2002.

23. Il est à noter que Gaston Vidal est lui aussi impliqué dans une affaire, l'affaire Oustric, puis dans une escroquerie.



Conclusions

Une position de commissaire du gouvernement pour l'éducation physique et le sport

La biographie d'Henry Paté nous fournit des indications sur l'état du champ « sportif » et sur ses relations avec le politique. Il permet d'identifier les critères de sélection de ses dirigeants. Tant que le champ sportif est encore peu autonome, avant la grande poussée de croissance et de maturation des années 1920, un certain nombre de dirigeants sportifs sont recrutés selon des critères de notabilité sociale, que le prétendant ait des titres sportifs ou non. C'est le cas de Pierre de Coubertin, du comte Clary, président du Comité olympique français et du Comité national des sports jusqu'en 1933, et de Henry Paté, qui dirige l'éducation physique au ministère de l'Instruction publique jusqu'en 1930.

Toutefois, les organisations sportives commencent à recruter des cadres dans leurs propres rangs après 1920, si bien que le dirigeant « notable » est de moins en moins bien accepté au début des années 1930, et remplacé par le dirigeant ayant des titres « sportifs ». Nous avons ici un signe d'une poussée d'autonomisation du champ « sportif ». Les critères proprement sportifs pour élire un dirigeant sportif sont désormais plus impérativement respectés. On voit apparaître après 1925 des dirigeants issus des clubs et de la compétition, et de moindre notoriété, donc des personnages plus « obscurs » et plus difficiles à retrouver pour l'historien. Citons le cas de Jules Rimet, à la Fédération de football, ainsi que celui de plusieurs présidents de fédérations sportives des années 1930 (comme Georges-Émile Drigny, dirigeant de la natation). Parallèlement, s'effacent les dirigeants qui sont les produits de l'ancien état du champ : au moment où Henry Paté se détourne des questions d'éducation physique et de sports, d'autres dirigeants se retirent ou disparaissent (de Coubertin, Clary, Cazalet, etc.).

La sortie des notables n'est pas la fin de la politique en sport. Lorsqu'un champ s'autonomise par rapport au champ politique, ou par rapport au champ des affaires, cela ne signifie pas que les agents agissant dans le champ ne font plus de politique ou ne défendent plus des

intérêts financiers. Autonomisation et politisation du champ ne sont pas antinomiques. Au contraire, tant que le champ est peu autonome, des personnalités y font autorité en ayant indistinctement des titres politiques, moraux, sociaux, et des titres gymnastiques ou sportifs : citons le général Boulanger, Jules Simon, Edmond Demolins. Inversement, à mesure que le champ « sportif » s'autonomise et que les deux logiques se séparent (le jeu politique et la loi du sport), les interventions des hommes politiques y sont ressenties comme un facteur de politisation, accepté ou rejeté selon les agents.

En s'autonomisant relativement, le champ connaît une polarisation interne entre des positions sportives très « apolitiques » ou « dépolitisées » d'un côté, et de l'autre des positions qui se construisent elles-mêmes comme « très politisées ». Le clivage est alors intense, par exemple entre la Fédération française de football et la Fédération du sport ouvrier à la fin des années 1920 et au début des années 1930 (le clivage est ressenti jusqu'au niveau du sport local : Tichit, 1997). L'écart est d'autant plus sensible qu'à la même époque le gouvernement « républicain » poursuit en justice des dirigeants des syndicats ouvriers et du Parti communiste (en 1927-1929). Il semble qu'une nouvelle façon de faire de la politique dans le sport se développe au tournant des années 1930, en même temps que se développe une façon de faire du sport avec l'intention de ne pas faire de politique²⁴.

L'autonomisation croissante du champ sportif implique que les intérêts politiques soient plus fortement retraduits en termes « sportifs » lorsqu'ils entrent dans le champ, ou bien qu'ils soient tenus à l'écart. Simultanément, elle suppose que les intérêts sportifs soient pris en compte dans le champ politique sur un mode permanent, et à travers des médiations plus complexes. C'est à cette fin que sont mis en place des commissions, des conseils supérieurs et une administration spécialisée.

24. Sur le thème « apolitisme et politisation », voir Defrance, 1998-a et 2000.



© Presse-Sports / Collection musée national du Sport

Gaston Doumergue et Jules Rimet, président de la FIFA, félicitent les joueurs de l'OM à l'issue de leur victoire sur Quevilly (3-0 !...) en Coupe de France, le 9 mai 1927.

La pérennité des innovations des années 1920

La sortie de la guerre et les années 1920 sont des années conservatrices, au cours desquelles des soulèvements populaires sont écrasés dans divers pays européens, pour laisser la place à des politiques visant le « retour à la normale », c'est-à-dire le rétablissement des conditions de l'avant-guerre sous la direction d'équipes politiques anciennes²⁵. Les innovations dans l'organisation de l'État, qui s'élargit très modestement vers l'État-providence moderne (adjonction d'un ministère de l'Hygiène), s'inspirent des idées de la droite encore nationaliste et hygiéniste, devenue eugéniste, et qui va se convertir dans les années 1930 au modernisme que proposent les régimes fascistes.

25. Nous suivons les analyses de Polanyi, 1983.

Nous avons expliqué, dans les termes d'une théorie des champs (Bourdieu, 1992), comment une meilleure représentation des « sportifs » auprès de l'État et dans le champ politique s'établit entre 1920 et 1930. Les sportifs ne forment pas un groupe unifié dont les intérêts trouveraient une formulation unanime et des porte-parole incontestés : l'analyse du champ sportif et de sa structuration permet de comprendre les enjeux à propos desquels des différenciations s'installent. Des réseaux constitués sur la durée soutiennent les actions et les représentations de l'éducation physique et du sport. Le travail politique de représentation du « monde sportif » doit prendre en compte ces divergences, mais aussi les dépasser (Offerlé, 1994).

Le système de relations se décale lentement d'un fonctionnement de réseaux au sein desquels les « notables » jouent le premier rôle, à un système de représentation légal et rationnel où comptent les élus, les spécialistes nommés et les fonctionnaires statutaires. Les fédérations deviennent des interlocuteurs réguliers de l'État²⁶. Elles s'adressent à l'Armée ou à l'Instruction publique. Pour les événements sportifs susceptibles de retentir sur le prestige de la nation (comme les jeux Olympiques et les matchs internationaux), elles agissent directement en relation avec le commissaire du gouvernement. En principe, le Comité national des sports réunit les fédérations et parle en leur nom, mais il reste assez faiblement représentatif avant 1930, à cause de la question de l'amateurisme.

Les commissions officielles aident au travail politique : après la commission de 1920, le Comité consultatif et la commission pour la Préparation militaire de 1922, le Comité consultatif de 1924, le Comité consultatif pour la Préparation militaire et celui pour les Sports de 1925, il y a un Comité consultatif pour l'Éducation physique en 1930, et enfin un Conseil supérieur de l'Éducation physique en 1934 (plus permanent), qui devient Conseil supérieur de l'Éducation physique et des Sports en 1936.

26. Pour les relations entre la Fédération d'athlétisme et l'État, voir Bruant, 1992 ; pour la Fédération de natation, voir Terret, 1998.



Le sous-secrétariat désigné pour traiter d'éducation physique est maintenu après le passage de Paté. Il existe presque de manière permanente jusqu'en 1940²⁷. L'ambition d'avoir un ministère de plein titre hante les esprits depuis les débuts. En 1918, la création du Comité de Paté a fait croire qu'on allait « vers un ministère des Sports²⁸ » ; en 1930, la même illusion accompagne les remaniements du sous-secrétariat d'État²⁹.

Des changements culturels (passage d'une politique de l'éducation physique et de la préparation militaire à une politique de la jeunesse, des loisirs, puis à une politique de la jeunesse et des sports), socio-économiques et politiques seront nécessaires avant que l'idéal d'un organe ministériel spécialisé ne se réalise.

27. Arnaud et Saint-Martin, 1998, pp. 94-102. Voir aussi les travaux de Saint-Martin, 1996 ; Callède, 2000 ; Ducrot, 1996 ; Le Noé, 2000.

28. *L'Auto*, 23 juin 1918.

29. Jean-Paul Callède (*op. cit.*, p. 42) indique un article de P. Bardel, « Vers un ministère des Sports », dans *L'Écho des sports*, cité par *Le Gymnaste*, 1^{er} janvier 1931.

Sources

Imprimés

- Arnaud J.-P. et J.-P. Saint-Martin, « Ministres et ministères de tutelle de l'EP, XIX^e-XX^e siècle », *Spirales*, n° 13-14, 1998
- Bernstein S., *Histoire du Parti radical*, Presses de la FNSP, Paris, 1980, 2 vol.
- Bourdieu P., avec L. Wacquant, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Seuil, Paris, 1992
- Braun D., « Le sport français entre les deux guerres et les jeux Olympiques en France en 1924 », *Relations Internationales*, n° 38, été 1984, pp. 193-211
- Bruant G., *Anthropologie du geste sportif. La construction sociale de la course à pied*, PUF, Paris, 1992
- Burrin P., *La Dérive fasciste. Doriot, Déat, Bergery. 1933-1945*, Seuil, Paris, 1986
- Callède J.-P., *Les Politiques sportives en France. Éléments de sociologie historique*, Economica, Paris, 2000
- Charle C., J. Nagle, M. Richard et D. Woronoff, *Prosopographie des élites en France, XVI^e-XX^e siècle, guide de recherche*, IHMC, Paris, 1980
- Charle C., *Les Élités de la République (1880-1900)*, Fayard, Paris, 1987
- Defrance J., 1998-a, « Le sport et la politique de l'apolitisme », dans *Sport et Démocratie* (catalogue d'exposition), Assemblée nationale, Paris, 1998, pp. 87-90
- Defrance J., 1998-b, « Étatisation du sport ou sportivisation de l'État? (années 1920, 1940 et 1960) », dans M. Kaluszynski et S. Wahnich (éds), *L'État contre la politique? Les expressions historiques de l'étatisation*, L'Harmattan, Paris, pp. 223-242
- Defrance J., 1999, « Histoires de vie et socio-histoire du champ sportif. La trajectoire sportive et politique d'Henry Paté (entre 1918 et 1942) », dans J.-M. Delaplace (éd.), *L'Histoire du sport, l'histoire des sportifs. Le sportif, l'entraîneur, le dirigeant. XIX^e et XX^e siècles*, L'Harmattan, Paris, pp. 77-88
- Defrance J., 2000, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix, revue des sciences sociales du politique*, n° 50, vol. 13, pp. 13-27
- Defrance J., « Les gymnastiques et l'idéologie eugéniste en France pendant la première moitié du XX^e siècle », à paraître dans *Stadion*, 2002
- Ducrot T., *La Mise en administration du sport en France (1936-1966). Éléments pour une socio-histoire de la construction d'un monopole étatique*, mémoire de DEA, IEP, Grenoble, 1996
- Guillemin H., *Nationalistes et nationaux (1870-1940)*, Gallimard, Paris, 1976
- Imbert N., *Dictionnaire national des contemporains*, Éditions Lajeunesse, Paris, 1936
- Jolly J. (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français. Notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français, de 1889 à 1940*, PUF, Paris, 1960-1977, 8 vol.
- Junot M., *André Tardieu, le mirobolant*, Denoël, Paris, 1996
- Kupferman F., *Laval*, Balland, Paris, 1987
- Le Noé O., *Socio-histoire des politiques sportives (1940-1975). Genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'État des activités sportives et structuration du service public du sport*, thèse de sciences politiques, Université de Paris I, 2000
- Loubet del Bayle J.-L., *Les Non-Conformistes des années trente*, Seuil, Paris, 1969
- Mayeur J.-M., *La Vie politique sous la III^e République, 1870-1940*, Seuil, Paris, 1984
- Monnet F., *Refaire la République. André Tardieu : une dérive réactionnaire (1876-1945)*, Fayard, Paris, 1963



- Offerlé M., *Sociologie des groupes d'intérêt*, Montchrestien, Paris, 1994
- Paoli F.A., *L'Armée française de 1919 à 1939*, SHAT, Vincennes, 1971-1976, 4 vol.
- Polanyi K., *The Great Transformation* (1944), trad. fr. *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris, 1983
- Saint-Martin J.-P., « Georges Barthélemy et la réforme administrative de l'éducation physique pendant le Front populaire », *STAPS*, n° 40, 1996
- Simonet P. (éd.), *L'Institut national du sport et de l'éducation physique : de la gymnastique joinvillaise aux sports contemporains*, G. Klopp, Paris, 1998
- Spivak M., *Éducation physique, sport et nationalisme en France du Second Empire au Front populaire : un aspect original de la défense nationale*, thèse d'État, Université de Paris I, 1983, 3 vol.
- Terret T., *L'Institution et le nageur. Histoire de la Fédération française de natation (1919-1939)*, Presses universitaires de Lyon, 1998
- Tichit P., *Industrialisation et dynamique sociale de développement des activités physiques. Étude comparative de quatre communes du département du Nord : Anzin, Caudry, Denain, Saint-Amand-les-Eaux, 1901-1980*, thèse STAPS, Orsay, 1997

Presse

- « Henry Paté n'est plus », *L'Auto*, 26-27 septembre 1942
- Oger M., « La curieuse figure d'Henry Paté », *L'Auto*, 23 octobre 1942

Œuvres

- Paté H.,
- préface à H. de Bellefon et G. Marul, *La Méthode française d'éducation physique*, Chiron, Paris, vers 1920
 - préface à L. Vuillemin, *Manuel de préparation militaire élémentaire. Questionnaire manuel d'éducation physique et de préparation au service militaire*, H. Charles-Lavauzelle, Paris, 1924
 - *La jeunesse sauvera le monde*, J. Ferenczi et fils, Paris, 1933
 - « Pleine vie ou les plaisirs du sport », dans A. Antoine, L. Daudet, T. Bernard et M. Dekobra, *Plaisirs*, Éditions Dacosta, Paris, 1934
 - *Le Bréviaire des jeunes*, Paris, 1935

Archives

- Archives de Paris (département de la Seine) :
- Élections : série D 2 M 2 sur les décomptes de voix, notices (peu de données)
 - Propagande électorale : série D 3 M 2 : article 6 (dossiers de députés = Paté absent) : art. 7 (rien) : art. 10 (sur la campagne de Paté en 1914)
- Archives de la préfecture de police :
- Dossier BA 1655 (n° 136683) produit par les Renseignements généraux
- Bibliothèque administrative de la Ville de Paris :
- Rien
- Musée national du Sport :
- Affiche de l'emprunt « Pour la libération du territoire », lancé par le Comité national d'éducation physique et sportive et de l'hygiène sociale, 1918
- Service historique des armées de terre (SHAT), Vincennes :
- Dossier du commandant Paté : 6 YE 60 160.